

**Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 12 juin 2024
19h30, à l'Ancienne Eglise de Leytron**

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, Secrétaire communal

Au nom du conseil municipal, le Président souhaite la bienvenue aux 75 personnes présentes et les remercie de leur participation, de leur intérêt pour la commune ainsi que de leur soutien et confiance.

Il déclare ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 15 mai 2024.

En préambule, le Président délivre quelques informations sur le lieu qui accueille cette assemblée, l'Ancienne Eglise de Leytron, son histoire (les dates clés), les transformations principales qu'elle a subies, les derniers travaux de rénovation / restauration réalisés et son affectation (ex : lieu de rassemblement pour les rencontres officielles). Il en profite pour inviter tous les citoyennes et citoyens à prendre part à l'inauguration officielle de ce bâtiment historique, le vendredi 14.06.2024 dès 18h00.

M. Ramuz donne ensuite lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 06.12.2023
3. Présentation des comptes 2023, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Echange de terrains, Chandolin : présentation et validation
5. Divers

1. Bienvenue, introduction

Dans son message de bienvenue, le Président fait part des défis importants et des difficultés rencontrés par le Conseil communal, notamment en lien avec la révision de l'aménagement du territoire (PAZ), les enjeux énergétiques et la gestion des infrastructures.

Face aux nombreuses contraintes administratives et procédurales qui engendrent des coûts et des retards dans le développement des projets communaux, il est impératif de collaborer et perpétuer les échanges cordiaux avec les services cantonaux compétents.

En parallèle, il est primordial de maintenir une situation financière saine en tenant compte du contexte et de l'évolution économique incertaine, marquée par l'inflation.

La fin de la législature approchant, il est essentiel de maintenir le cap avec diligence et de préparer le terrain pour le futur Conseil.

Du point de vue financier, il relève que les résultats de l'exercice 2023 sont encourageants et permettent de réaliser les investissements projetés.

Le Président, dans cette introduction, remercie chaleureusement ses collègues du Conseil, le secrétaire communal ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour l'engagement dont ils font preuve au quotidien.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 06 décembre 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au greffe communal. Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation des comptes 2023 de la Municipalité, rapport de l'organe de contrôle, approbation

Le Président apporte, au préalable, les informations suivantes:

- Les comptes 2023 bouclent sur un très bon résultat, ce qui permet d'aborder l'avenir avec confiance et sérénité. Dans un contexte économique incertain (inflation, hausse des coûts énergétiques, etc.) cet exercice financier a démontré la capacité de résilience de la Commune, qui a réussi à prospérer. Il en ressort une marge d'autofinancement de plus de Fr. 3 millions.
- Ce bon résultat s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions (impôts des personnes physiques et morales, impôts sur les successions / donations, impôts sur les gains immobiliers, droits de mutations).
- Bien que le budget 2023 ait prévu une perte de Fr. 925'000.-, la Commune a finalement enregistré un excédent de Fr. 357'325.- après avoir attribué Fr. 1 million à la réserve de politique budgétaire qui atteint désormais Fr. 2,4 millions.
- Les investissements réalisés en 2023 ont démontré la complexité de prévoir les coûts dans des secteurs critiques et projets d'envergure comme ceux des réseaux routiers et des infrastructures.
- Il est également constaté une pression toujours plus grande sur les charges de fonctionnement, tendance observée tant au niveau cantonal que sur les finances des communes voisines.
- En lien avec ces charges, une analyse approfondie de l'évolution des effectifs des services communaux, de 2021 à ce jour, a été menée par les membres du Conseil. Les résultats – ainsi que les projections pour 2025 – seront présentés lors de la prochaine assemblée primaire.
- L'augmentation de la masse salariale est principalement due et liée :
 - à la réévaluation appliquée à tous les salaires sur l'exercice 2023 (pleine indexation des salaires au coût de la vie, soit une hausse de 3%)
 - aux engagements nécessaires dans les secteurs du tourisme et de la sécurité
 - à l'impact de la hausse des charges liées et indirectes comme celles de l'enseignement (réévaluation du coût par élève, augmentation du nombre d'élèves nécessitant la création de classe(s) supplémentaire(s), etc.) et de la santé (adaptation salariale du personnel de santé).
 - à l'amélioration du service de la petite enfance et à l'augmentation du personnel dans ces structures pour répondre à la demande.
- De plus, il est en permanence analysé l'intérêt et les opportunités de renforcer certains secteurs en ressources internes plutôt que d'externaliser des mandats dont les coûts ne cessent de croître.

Le Président passe ensuite la parole à M. Benoît Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances, pour procéder à la lecture des comptes 2023 de la Municipalité qui ont été approuvés en séance du Conseil du 14 mai 2024.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis commence par présenter les chiffres clés de l'exercice 2023 :

➤ Total du bilan	: Fr.	36'229'332.89
➤ Fortune (excédent d'actifs)	: Fr.	11'847'303.21
➤ Marge d'autofinancement	: Fr.	3'012'586.76
➤ Investissements nets	: Fr.	4'602'075.72
➤ Endettement net	: Fr.	6'812'131.79
➤ Endettement net par habitant	: Fr.	2'076.00

Compte de fonctionnement / Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement 2023 s'élève à Fr. 3'012'586.76 (Fr. 912'500.- au budget). A relever que par rapport à 2022, cette marge est en légère diminution d'environ 6 %, soit - Fr. 185'834.11.

Compte d'investissement / Investissements nets

Les investissements nets atteignent Fr. 4'602'075.72 (contre Fr. 5'391'800.- budgétisés).

Endettement net

Selon les indicateurs financiers de l'Etat du Valais, l'endettement net par habitant à fin 2023 atteint Fr. 2'076.- contre Fr. 1'594.- à fin 2022. Il est à relever qu'à la suite de l'introduction du plan comptable harmonisé MCH2, les valeurs indicatives sont plus restrictives que par le passé. Cet endettement est qualifié de *moyen* selon la nouvelle table en vigueur dès 2022.

Compte de variation de fortune

Le résultat du compte financier laisse apparaître un excédent net de revenus de Fr. 357'325.35, après comptabilisation des amortissements pour Fr. 1'931'123.72, des attributions aux fonds et financements spéciaux pour Fr. 60'333.01, des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour Fr. 336'195.32 ainsi qu'une attribution à la réserve de politique budgétaire de Fr. 1'000'000.- qui entre dans le capital propre. La fortune à fin 2023 s'élève à Fr. 11'847'303.21.

Compte de fonctionnement / de résultat

M. Martinet présente tout d'abord le compte de résultat selon les tâches :

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'511'478.45	224'708.73	1'522'000.00	190'500.00	1'473'918.05	230'318.98
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'660'315.94	848'650.80	1'527'500.00	783'500.00	1'583'717.89	777'437.95
2 Formation	2'377'526.43	123'035.60	2'659'500.00	82'000.00	2'663'963.41	123'291.70
3 Culture, sports et loisirs, église	605'252.92	49'643.50	671'000.00	42'500.00	598'852.23	51'935.13
4 Santé	1'093'330.30	-	993'000.00	-	995'793.40	2'053.40
5 Prévoyance sociale	2'114'909.85	955'122.45	2'347'000.00	957'500.00	2'322'357.88	934'237.87
6 Trafic et télécommunications	2'791'933.89	761'971.35	3'326'000.00	700'000.00	3'270'603.73	759'021.10
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'029'172.06	2'421'907.50	2'898'500.00	2'308'500.00	3'081'038.66	2'777'476.70
8 Economie publique	1'351'486.95	1'351'379.33	1'575'500.00	1'358'500.00	1'346'188.89	1'407'357.84
9 Finances et impôts	1'802'649.25	1'180'731.49	442'500.00	10'616'500.00	1'437'000.66	12'657'647.11
Total des charges et des revenus	18'337'456.04	18'645'190.75	17'982'500.00	17'037'500.00	18'363'251.33	18'720'676.68
Excédent de charges				525'000.00		
Excédent de revenus	207'694.71				357'325.35	

Il relève et rappelle entre autres que les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et que les rentrées fiscales liées aux transactions immobilières (impôts sur les gains immobiliers et impôts sur les droits de mutation additionnels) et aux impôts des personnes physiques et morales ont été supérieures aux attentes.

Aperçu du compte de résultats et d'investissements

Il poursuit en donnant un aperçu du compte de résultats et d'investissements :

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	-15'346'729.88	-16'125'000.00	-16'371'794.60
Revenus financiers	+18'545'150.75	+17'037'500.00	+19'384'381.36
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	3'198'420.87	912'500.00	3'012'586.76
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	+3'198'420.87	+912'500.00	+3'012'586.76
Amortissements planifiés	-1'572'512.66	-1'827'500.00	-1'931'123.72
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-18'213.50	-10'000.00	-60'333.01
Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	-	-	+336'195.32
Attributions au capital propre	-1'400'000.00	-	-1'000'000.00
Excédent de charges	-	925'000.00	-
Excédent de revenus	207'694.71	-	357'325.35
Compte d'investissements			
Dépenses	2'916'577.61	6'255'000.00	5'322'373.47
Recettes	869'024.95	863'200.00	720'297.75
Investissements nets	2'047'552.66	5'391'800.00	4'602'075.72
Financement			
Marge d'autofinancement	+3'198'420.87	912'500.00	3'012'586.76
Investissements nets	-2'047'552.66	-5'391'800.00	-4'602'075.72
Insuffisance de financement	-	4'479'300.00	1'589'488.96
Excédent de financement	1'150'868.21	-	-

Il présente ensuite les principales variations (> Fr. 50'000.-) à relever **au niveau du compte de fonctionnement** par rapport au budget 2023 (les positions négatives représentent des recettes).

Fonctionnement	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart
Enseignement & Formation > degré primaire			
Contribution – personnel enseignant primaire yc direction	787'500.00	895'326.10	107'826.10
Participation école primaire des 2 Rives	167'000.00	223'122.80	56'122.80
Enseignement & Formation > Bâtiments scolaires			
Loyers de biens mobiliers (containers)	0.00	60'270.35	60'270.35
Prévoyance sociale > Foyers pour invalides			
Participation aux mesures pour handicapés	348'000.00	401'948.00	53'948.00
Prévoyance sociale > Prestations aux familles			
Traitement du personnel UAPE	267'500.00	345'414.95	77'914.95
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Approvisionnement en eau			
Honoraires divers	15'000.00	105'986.75	90'986.75
Entretien et exploitation réseau eau potable	175'000.00	226'411.19	51'411.19
Entretien réservoirs	35'000.00	135'766.75	100'766.75
Entretien réservoir d'Odonne	0.00	56'434.20	56'434.20
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Traitement des eaux usées			
Entretien et exploitation réseau eaux usées	90'000.00	252'623.85	162'623.85
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Correction de cours d'eau			
Entretien de la Salentze, Losentze	65'000.00	260'573.25	195'573.25
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Dangers naturels			
Honoraires pour établissement cartes dangers	10'000.00	69'821.30	59'821.30
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Aménagement du territoire			
Honoraires bureaux conseils	15'000.00	105'235.30	90'235.30

M. Martinet présente ensuite les principales variations au niveau **du compte d'investissements**. Il signale que le Conseil communal a validé les crédits supplémentaires supérieurs à Fr. 50'000.- et inférieurs à Fr. 880'000.- et est tenu de les présenter à l'assemblée.

Investissements	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart
Trafic et télécommunications > Routes communales			
Eclairage public	60'000.00	172'651.05	112'651.05
Rue du Collège	0.00	89'690.20	89'690.20
Route de Pré Ruffin	105'000.00	269'385.25	164'385.25
Impasse du Levant	350'000.00	560'120.70	210'120.70
Chemin des Ecoliers	0.00	454'364.15	454'364.15
Acquisition mobiliers, machines et appareils, véhicules	0.00	111'281.58	111'281.58
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Gestion des déchets			
Achat de compacteurs	0.00	99'933.30	99'933.30

Bilan – Financement :

Il termine en donnant un aperçu du bilan et du financement :

	Etat au 31.12.2022	Etat au 31.12.2023
Actif	34'438'579.58	36'229'332.89
Patrimoine financier (PF)	18'450'096.58	17'569'897.89
Disponibilités et placements à court terme	6'913'244.62	4'397'772.57
Créances	5'059'249.49	6'132'142.30
Actifs de régularisation	3'091'111.47	3'653'492.02
Placements financiers	1'211'001.00	1'211'001.00
Immobilisations corporelles du PF	2'175'490.00	2'175'490.00
Patrimoine administratif (PA)	15'988'483.00	18'659'435.00
Immobilisations corporelles du PA	13'795'977.00	16'478'179.00
Immobilisations incorporelles	2.00	2.00
Participation capital social	777'001.00	777'001.00
Subventions d'investissement	1'415'503.00	1'404'253.00
Passif	34'438'579.58	36'229'332.89
Capitaux de tiers	23'672'739.41	24'382'029.68
Engagements courants / dettes à court terme	1'081'019.30	2'116'223.81
Passifs de régularisation	2'122'199.46	1'893'785.22
Engagements financiers à long terme	15'205'000.00	15'107'500.00
Provisions à long terme	3'002'000.00	3'002'000.00
Engagements envers les fin. spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	2'262'520.65	2'262'520.65
Capital propre	10'765'840.17	11'847'303.21

Il rappelle que le million attribué à la réserve de politique budgétaire est inclus dans le capital propre.

Indicateurs financiers

M. Martinet énumère les principaux indicateurs financiers :

- Taux d'endettement net : bon
- Degré d'autofinancement : normal
- Endettement net par habitant : moyen

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des comptes présentés.

En l'absence de questions, il invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle, la fiduciaire Nofival, à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, le Président soumet les comptes 2023 au vote de l'assemblée. Les citoyennes et citoyens approuvent par main levée, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, les comptes 2023 de la Municipalité de Leytron.

4. Echange de terrains, Chandolin : présentation et validation

En préambule, le Président signale que l'échange de terrains en question doit requérir l'approbation de l'assemblée primaire, conformément à l'art 17 de la LCo. En effet, sur la base des comptes 2022 de la Municipalité, la compétence de l'exécutif s'élève à 5% des recettes brutes du dernier exercice, soit Fr. 879'806.65. Dans la mesure où le montant faisant l'objet de l'échange y est supérieur, la transaction doit être formellement validée par l'assemblée primaire.

Contexte :

Le Président présente à l'assemblée, au moyen de différents plans, la proposition d'échange de terrains – achat-vente - entre les parcelles communales n° 3285, 3293, 3300, 3301 (de densité H30, 3'092 m², acquises initialement pour une éventuelle implantation de l'EMS) et une partie de la parcelle privée n° 3255 (de densité H50, 1'432 m²) ainsi que, en complément, l'établissement de servitudes de passage (de 381 m²) et d'aménagement paysager (de 577 m²) au profit de la Commune. Dites servitudes permettront de constituer un chemin de mobilité douce (piétons et cyclable).

Il relève que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur communal. La Commune souhaite, par cette échange, acquérir une réserve parcellaire stratégique près du centre

scolaire et de la principale zone d'activité publique et créer un axe de mobilité douce reliant le centre scolaire à la Route du Stade.

Historique :

Le Président dresse ensuite l'historique de ce dossier de 1980 à ce jour :

- **De 1980 à 2010** : le passage de mobilité douce entre la Rte Romaine et la Rte du Stade traversait une zone agricole (chemin privé, absence d'un passage public officiel).
- **Dès 2010** : avec le remembrement de Praz de Feur / Rte du Stade, le secteur a connu un développement rapide. La zone s'est fortement urbanisée rendant impossible l'utilisation du passage entre la Rte Romaine et la Rte du Stade.
- **Depuis 2016** : L'ancienne puis la nouvelle législature, conscientes de cette problématique, ont intégré plusieurs axes stratégiques dans le plan directeur communal (objectif : développer des axes de mobilité douce entre plusieurs pôles d'activités du village dont celui entre la Rte Romaine et la Rte du Stade).
- **Juin 2022** : la zone de Chandolin (2 ha) a été déclarée zone de réserve communale dans le but de favoriser un développement harmonieux du secteur. S'en sont suivies des rencontres avec les propriétaires privés qui ont affirmé leur souhait d'élaborer un plan de quartier (PQ) puis par l'intermédiaire d'un bureau d'architecture spécialisé. Plusieurs variantes d'aménagement de PQ ont été étudiées et présentées incluant un chemin public (à l'est de la zone Chandolin).
- **2023-2024** : Ces études ont abouti à la proposition d'échange de parcelles précitée.

Valorisation des terrains :

Une expertise immobilière, réalisée par un bureau spécialisé, a permis de déterminer la valeur vénale de toutes les parcelles en tenant compte des possibilités de développement offertes par le PQ du secteur Chandolin, à savoir :

- Terrain privé au Nord en densité H50 : CHF 640.-/m²
- Terrains communaux au Sud en densité H30 : CHF 398.-/m²
- Servitude de passage : CHF 320.-/m²
- Servitude d'aménagement paysager : CHF 215.-/m²

En tenant compte de ces valeurs, le tableau d'échanges se présente comme suit :

Tableau d'échanges		CHF
Parcelles communales	3'092 m ² à 398.-/m ²	1'230'616
./. Part de la parcelle n° 3255	1'432 m ² à 640.-/m ²	-916'480
./. Servitude de passage	381 m ² à 320.-/m ²	-121'920
./. Servitude d'aménagement paysager	577 m ² à 215.-/m ²	-124'055
Solde (en faveur de la Commune)		68'161

Il en ressort un solde en faveur de la Commune de Fr. 68'161.- qui sera affecté à la mise en œuvre du chemin et à sa valorisation (travaux d'aménagement paysager).

Le Président signale que cette expertise a permis aux deux parties de s'entendre sur l'ensemble des chiffres proposés.

Il relève qu'il reste quelques ajustements mineurs à effectuer et sollicite à cet effet une décharge de l'assemblée primaire permettant au Conseil communal de les traiter.

Par ailleurs, un courrier individualisé a été adressé à tous les propriétaires mitoyens au projet pour les inciter à prendre connaissance du dossier.

Aménagement du Chemin :

Concernant les aspects techniques de l'aménagement du chemin, la projection n'est pas encore totalement définie. La largeur actuellement prévue est de 2,5 m. Il s'agira de concevoir avec un bureau spécialisé un chemin :

- permettant la cohabitation entre piétons et cycles
- garantissant un éclairage de qualité
- n'amenant pas de désagréments / nuisances aux habitations environnantes.

Planning :

La prise de possession est prévue lors de la signature de l'acte mais au plus tôt à la fin de l'année en cours. Dans l'intervalle, les propriétaires privés pourraient mettre à l'enquête publique leur PQ. Il sera donc pertinent de coordonner le planning de mise en œuvre.

Dès 2025 un chemin de manière grossière – uniquement adapté pour les piétons – pourrait déjà être aménagé.

A plus long terme, si les propriétaires privés n'avancent pas avec le développement du PQ une mise en œuvre définitive de l'axe de mobilité douce sera envisagée.

Le Président conclut en attirant l'attention sur le fait que cette proposition d'échange de terrains s'aligne parfaitement avec le plan directeur communal, est conforme aux objectifs de la zone de réserve (assurant une réserve stratégique de terrains pour les besoins futurs tout en améliorant la mobilité douce entre 2 secteurs importants), s'avère consolidée financièrement et est le fruit d'échanges constructifs avec les partenaires du projet. Pour ces raisons, au nom du Conseil communal, il invite l'assemblée à soutenir cette proposition en validant l'échange de terrains, en acceptant l'inscription des servitudes et en donnant décharge au Conseil communal pour des adaptations mineures.

Il invite ensuite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet du projet d'échange de terrains proposé.

Décision :

En l'absence de questions, le Président soumet à l'assemblée primaire :

- l'échange de terrains (achat-vente) entre les parcelles communales n° 3285, 3293, 3300 et 3301 (de densité H30, 3'092 m2) et une partie de la parcelle privée n° 3255 (de densité H50, 1'432 m2) ainsi que
- L'inscription de servitudes de passage (381 m2) et d'aménagement paysager (577 m2) au profit de la Commune.

Selon le tableau d'échanges suivant :

		CHF
Parcelles communales	3'092 m2 à 398.-/m2	1'230'616
./. Part de la parcelle n° 3255	1'432 m2 à 640.-/m2	-916'480
./. Servitude de passage	381 m2 à 320.-/m2	-121'920
./. Servitude d'aménagement paysager	577 m2 à 215.-/m2	-124'055
Solde (en faveur de la Commune)		68'161

Avec décharge au Conseil municipal en cas d'adaptations mineures.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée, à l'exception de 4 oppositions et de 3 abstentions, l'échange (achat – vente) de terrains projeté ainsi que l'inscription des servitudes de passage et d'aménagement paysager et donnent décharge au Conseil municipal pour des adaptations mineures.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Divers

Avant de donner la parole aux citoyennes et citoyens, le Président développe les informations complémentaires suivantes en lien avec les projets en cours :

Projet de construction de la nouvelle école :

Après des semaines de préparation et quelques contraintes procédurales, le projet Paradoxe, symbolisant le futur complexe scolaire (école primaire / petite enfance), entre dans une phase concrète de construction (permis de construire délivré en date du 15.02.2024).

L'interruption temporaire a été mise à profit de manière stratégique. Les équipes en charge de la planification ont pu réviser et affiner les aspects techniques du projet, débouchant sur des modifications de conception qui prévoient de substantielles économies. A cela se greffent quelques nouveautés et ajustements qui amélioreront le projet (ex : récupération et réaffectation de certains matériaux de démolition à d'autres projets, revalorisation de l'ancienne citerne à mazout, etc.).

Des réflexions avancent également en lien avec le bâtiment de l'école primaire actuel qui sera réaménagé afin d'accueillir les structures de la petite enfance.

Sur le plan financier, la promesse de subventionnement initial de CHF 2 millions par l'Etat du Valais a finalement pu être négociée et confirmée à CHF 2,7 millions.

Le Président fait part du partenariat unique avec la Haute Ecole Pédagogique et avec un fabricant de mobilier scolaire pour équiper dès août une salle « test » avec du mobilier spécialement conçu pour un nouveau modèle de classe dite « flexible ». Cette initiative servira de laboratoire « test » pour l'ameublement et l'aménagement de la future école.

Il conclut en annonçant, à des fins sécuritaires, que plusieurs tronçons de routes cantonales au centre du village (aux abords du futur complexe scolaire) sont éligibles pour un abaissement de vitesse à 30 km/h et qu'une planification est déjà programmée pour une mise en œuvre coïncidant avec l'ouverture de la nouvelle école.

Nouvelle Crypte :

Le bâtiment abritant la nouvelle crypte, sis à proximité de l'Eglise, est terminé et sera mis à disposition de la population très prochainement pour les cérémonies d'adieu.

Il relève que des matériaux de l'ancienne école ménagère (moellons et pavés) ont trouvé une seconde vie dans la structure de la nouvelle crypte.

La configuration de ce lieu a été pensée et aménagée pour créer un environnement intime et respectueux, permettant aux familles de rendre un dernier hommage à leur défunt dans la sérénité et le recueillement.

Axes routiers :

Le Président souhaite également faire un point de situation sur l'avancement des investissements sur les axes routiers :

- Il relève tout d'abord l'état de vétusté avancée du réseau routier en station d'Ovronnaz qui nécessite des interventions urgentes. Dans le cadre des réflexions en lien avec la planification de la modernisation des infrastructures communales, il y a lieu de tenir compte également des contraintes annexes (réseaux d'eaux, urbanisme, problématique parcellaire, concept de circulation, sécurisation pour les piétons, etc.).

Il rappelle que la Commune a repris du Canton, dès 2021, la gestion du réseau routier d'Ovronnaz. Un appel d'offres a été lancé pour un mandat d'honoraires visant à rénover l'ensemble du réseau (y compris les infrastructures souterraines, l'urbanisme du secteur, les aspects sécuritaires) permettant de créer un espace urbain digne d'une station touristique et d'un village de montagne.

A cet effet, plusieurs étapes ont été planifiées :

- Etape 1 (2023 – début 2024) : réaménagement de la Rte de Pré Ruffin
- Etape 2 (dès septembre 2024) : bouclage du réseau d'eau potable et eaux usées entre les routes de Pré Ruffin et de Pré de l'Oncle.
- Etape 3 (2025) : réfection du tronçon entre le carrefour de la Route des Bains et de la Route de Pré de l'Oncle. Réaménagement du torrent du Coudrat (au sommet du secteur Babylift).
- Ces travaux permettront ensuite d'entreprendre l'étape 4 qui concerne le carrefour principal de la Route d'Odonne, de la Route des Bains et de la Route de Chevalley.

Le Président aborde ensuite la situation du reste du réseau routier des hameaux et de la plaine :

- Les travaux sur la Route des Places sont en cours de réflexion. Plusieurs demandes auprès des instances cantonales sont encore en attente de retours.
- Les travaux prévus sur le Chemin des Carrières ont débuté récemment et se poursuivront au cours des prochaines semaines. Les riverains du secteur ont pu participer à une séance d'information.
- Concernant le réaménagement de la Route Romaine, une séance est également programmée prochainement pour informer les riverains des détails des travaux (ex : planning). En complément à ces travaux, le Conseil communal a d'ores et déjà confirmé 2 avenants au budget présenté :
 - Travaux de liaison entre la Route Romaine et la Route du Stade pour les infrastructures souterraines via les fouilles engagées par Genedis.

- Travaux de liaison entre la Route de Saillon et la Rue de Prés-Clous pour les réseaux d'infrastructures souterraines.

En lien avec les routes, le Président informe que la Commission cantonale de la signalisation routière (CCSR) a homologué l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier communal au sud des Routes de Saillon et de Chamoson. Pour la partie nord du village ainsi que pour les hameaux et la station d'Ovronnaz, les études sont en cours.

De plus, d'entente avec le service de la mobilité du canton du Valais, il a été convenu le lancement de la demande d'abaissement à 30 km/h des routes cantonales traversant le centre du village. Le Canton, en sa qualité de propriétaire, se chargera de préparer le dossier de mise à l'enquête publique, projetée pour courant 2025.

La problématique de la fluidité du trafic au carrefour principal du centre du village a fait l'objet d'une étude globale menée par les services cantonaux compétents. L'analyse multicritères a démontré que la modification des priorités au carrefour permettrait d'améliorer significativement la fluidité et la sécurité dans ce secteur. Le Président regrette que ce dossier ne fasse pas partie des priorités du Canton. Il compte sur les élus cantonaux (de la Commune) pour le faire avancer.

Le Président invite ensuite ses collègues du Conseil à intervenir pour faire part de certaines informations en lien avec leur(s) dicastère(s).

M. Collaud, conseiller communal en charge des travaux publics et de l'embellissement, donne les renseignements suivants en lien avec la gestion des déchets :

- Déchetterie intercommunale de Ravanay (Chamoson – Riddes – Iséables – Leytron) : La déchetterie a été assainie et mise aux normes en 2022 pour un montant de plus de Fr. 400'000.-. Ce site est géré de façon opérationnelle par la société Retripa sous mandat des communes partenaires dont le lead revient à Chamoson. Il est accessible à tous les citoyens privés résidents mais n'accepte pas les ordures ménagères dans les sacs taxés officiels.

- Déchetterie d'Ovronnaz : Pour le site d'Ovronnaz, eu égard aux travaux d'assainissement d'envergure exigés par le SEN (investissements très conséquents), le Conseil communal a été autorisé et a décidé de maintenir son fonctionnement uniquement pour les déchets verts, les branchages et le gazon. Dirigé par la Commune de Leytron, l'aspect opérationnel du site est géré par Retripa.

La déchetterie est ouverte d'avril à fin octobre 2024 le vendredi de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 15h00.

Concernant le ramassage des encombrants, un camion-benne sera présent sur la place de parc de la Bierze certains samedis à des dates définies, communiquées via Megaphone et par flyer.

- Compacteurs : Dans une volonté d'optimiser la récolte des papiers et cartons sur la station d'Ovronnaz et de réduire l'empreinte carbone et les coûts liés aux transports d'évacuation de ces matériaux, la Commune de Leytron a mis en place 2 compacteurs à papiers qui sont opérationnels à ce jour. A titre informatif, il est signalé que la réduction du nombre de transports par camion se monte à 60%). Les autres moloks / containers à papiers sont par conséquent mis hors service. M. Collaud relève l'excellente collaboration avec les acteurs de l'économie locale.
- Gastro-Vert : Les retours de la population sont positifs et l'utilisation des « twins » (station de récupération des déchets alimentaires double) fonctionne correctement.

M. Collaud conclut en remerciant toute son équipe des travaux publics pour l'ensemble des travaux accomplis tout au long de l'année.

Le Président passe ensuite la parole à M. Denis, conseiller communal en charge des infrastructures.

M. Denis délivre les informations suivantes en lien avec l'eau potable :

- Pose des compteurs (situation au 03.06.2024) : Environ 565 compteurs ont été posés au 03.06.2024 par les différentes entreprises mandatées, soit un taux d'environ 35%. Selon la projection établie, avec le rythme de pose actuel, le déploiement de tous les compteurs devrait être finalisé pour 2028. Cela dépendra essentiellement de la capacité d'intervention des installateurs sanitaires.

- **Règlement** : Dans l'intervalle, la Commune travaille activement, de manière prudente, sur le nouveau règlement et la nouvelle tarification. Des séances d'informations publiques seront mises en place en temps opportun.

En tenant compte des éléments précités, le nouveau règlement sur l'eau potable ne devrait pas entrer en vigueur avant 2026, 2027 voire 2028. Dans l'intervalle, c'est le règlement actuel qui fera foi.

Pour conclure, le Président invite les personnes présentes à lui faire part de leurs questions et/ou observations. Plusieurs interpellations émanent, à savoir :

- **Réfection / agrandissement de la route Leytron – Ovronnaz (secteur les Afforêts).**

Un citoyen s'étonne que cela n'ait jamais été suggéré ni projeté par les précédents conseils.

Le Président l'informe que ces travaux sont mandatés et gérés par le Canton et que la Commune doit juste s'acquitter d'une partie du montant total engagé, à hauteur de 30%.

- **Opportunité de publier les détails, précisions et plans d'action des différentes interventions sur la réfection, le réaménagement du réseau routier d'Ovronnaz.**

Le Président signale que toutes les informations y relatives (planning, état d'avancement, etc.) sont délivrées au fur et à mesure, en temps opportun, au travers des assemblées primaires, des infoLeytron ou des comptes rendus des séances du Conseil. Ceci car ces projets peuvent évoluer. Des séances d'informations ciblées seront de plus aménagées.

- **Date prévue de la rénovation totale de l'ensemble des axes routiers sur Ovronnaz.**

Le Président informe que la priorité a été mise sur les routes du haut d'Ovronnaz qui nécessitent une intervention urgente puis par étapes sur l'ensemble de la station selon les besoins. Les travaux sur les routes secondaires seront réalisés en cas d'urgence ou en remplacement d'une intervention sur une route prioritaire (si blocage). La fin des travaux sur le secteur du haut est espérée pour 2027 / 2028. Les interventions sur le reste du réseau routier en station doivent encore être planifiées.

- **Projet de restauration / réfection de la Route de Chauffisse.**

Le Président signale que, suite aux relevés de données effectués par le géomètre officiel l'année dernière, l'intervention sur ce tronçon devra être planifiée et budgétisée.

- **Possibilité de mettre à disposition des sociétés des salles communales autre que la halle polyvalente.**

Le Président annonce que 2 salles pourront prochainement être disponibles selon l'usage, à savoir :

- L'Ancienne Eglise
- Le réfectoire qui, dès la fin de la construction de l'école primaire, ne sera plus utilisé par l'UAPE

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt cette assemblée en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes, en les invitant à partager le verre d'amitié offert par la commune et en leur souhaitant un excellent été.

L'assemblée remercie à son tour les membres du Conseil et les différents intervenants.

Le Président met un terme à l'assemblée primaire à 20h40.

POUR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
Président Joseph RAMUZ
Secrétaire Denis BRIDY



Leytron, le 12 juin 2024